

# Industrie du futur

L'appel à projets « Industrie du futur » vient de rouvrir, à la suite d'un [décret](#) publié dimanche. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 30 juin et permet aux entreprises industrielles de bénéficier d'une aide à hauteur de 20% pour les achats de modernisation de l'industrie (achats énumérés ci-dessous).

Cet appel à projets obéit à une logique « premier arrivé, premier servi ». La plateforme sera disponible prochainement sur le site de l'Agence des services et des paiements : <https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>.

## **Achats éligibles :**

- équipements robotiques et cobotiques ;
- les équipements de fabrication additive ;
- les logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- les machines intégrées destinées au calcul intensif ;
- les capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transitique ;
- les machines de production à commande programmable ou numérique ;
- les équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- les logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production.